

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 14 décembre 2023**

Le jeudi 14 décembre 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 novembre et 7 décembre 2023 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- Président : Monsieur Sylvain ROBERT

- Présents : 64 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

- Procurations : 21 - Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Julien VOULIOT, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Sabine FINEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Bruno TRONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Stéphane SIKORA à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Christian PRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX à Monsieur Sylvain ROBERT

- Absents excusés : 6 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Estelle SZABO

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Angres : Installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	RESSOURCES ET MOYENS : Angres : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délégation de Service Public pour la gestion du port fluvial de Harnes - Désignation du sous-délégué Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Etude de préfiguration d'écologie industrielle et territoriale Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail Décision prise à la majorité. (59 « pour », 0 « contre », 25 « abstentions » : le Groupe Communiste et Républicain)
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant à la convention d'avance remboursable à l'association CD2E Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin - ZI de l'Alouette : Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, des biens de retour et de reprise de la concession d'aménagement Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement - Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus - Territoires Soixante-Deux : Approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2022 Décision prise à l'unanimité des votants. (3 « ne prennent pas part au vote » : M. JM.ALEXANDRE, M. L.DUPORGE, M. B.TRONI, membres du Conseil d'Administration)
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement - ZI de l'Alouette - Territoires Soixante-Deux : Approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2022 Décision prise à l'unanimité des votants. (3 « ne prennent pas part au vote » : M. JM.ALEXANDRE, M. L.DUPORGE, M. B.TRONI, membres du Conseil d'Administration)
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement Extension de la ZAC AN 2000 / Territoires Soixante-Deux- Approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2022 Décision prise à l'unanimité des votants. (3 « ne prennent pas part au vote » : M. JM.ALEXANDRE, M. L.DUPORGE, M. B.TRONI, membres du Conseil d'Administration)
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Chef de projet Territoire d'industrie - cofinancement du poste par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Prorogation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID 2017-2023) et adoption du premier système de cotation de la demande de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°2 à la Convention-Cadre « Action Cœur de Ville » pour la période 2023-2026 / Communes de Lens et de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : NPNRU - Avion - Quartier République - Participation financière à l'étude AMO - Aménagement des secteurs 2, 3 et 4 Décision prise à l'unanimité des votants.
15	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Avance de subvention 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)

N°	DESIGNATION
16	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Festival de la Sainte Barbe - Arts et Feu - Avance de subvention 2024 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
17	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Modifications statutaires en vue de la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Prise de compétence « la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » par la CALL - modification statutaire Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de mise à disposition et modalités d'usages des données avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois dans le cadre de l'accès aux données de l'Observatoire de l'Energie Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de Mme Hélène CORRE)</i>
20	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention cynégétique (2023-2026) relative à la mise en place de la chasse sur des Espaces Naturels Sensibles du territoire de la CALL - Délibération annule et remplace la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT DURABLE : Traitement par valorisation des déchets végétaux - Redevance appliquée aux tiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
22	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT DURABLE : Création du fonds de concours pour la création d'espaces agricoles communaux et soutien aux communes du territoire Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT DURABLE : Prise de compétence "Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)" - Modification statutaire Décision prise à l'unanimité des votants.
25	DEVELOPPEMENT DURABLE : Étude du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) - Signature d'une convention de mise à disposition de données avec la DREAL Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT DURABLE : GEMAPI - Lutte contre les inondations à l'amont d'Ablain-Saint-Nazaire - Accord de principe pour le lancement d'une DUP dans la perspective d'une expropriation Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT DURABLE : Approbation du Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) des captages prioritaires de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau de la CALL - Approbation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier aux structures de diffusion cinématographiques - Accompagnement de sensibilisations à l'éducation à l'image Décision prise à l'unanimité des votants.
30	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies Décision prise à l'unanimité des votants.
31	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Reconduction de la participation du territoire au Vidéo Mapping Festival Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
32	RESSOURCES ET MOYENS : Habilitation de la CALL pour créer une centrale d'achat communautaire - Modification statutaire Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la rénovation énergétique du complexe sportif Léo Lagrange de Noyelles-sous-Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Angres : Modification de la composition de la Commission Attractivité du Territoire Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Angres : Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.
36	RESSOURCES ET MOYENS : Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional : modification Décision prise à l'unanimité des votants.
37	RESSOURCES ET MOYENS : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société VYNOVA à Mazingarbe : Désignation des représentants. Décision prise à l'unanimité des votants.
38	RESSOURCES ET MOYENS : Adoption de la charte déontologique de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Départ de Mme Périne CIOFFI – pouvoir à Mme Brigitte PETIT)</i>
39	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte
40	RESSOURCES ET MOYENS : Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES ET MOYENS : Marché de conception-réalisation pour les mises aux normes du Centre de Valorisation Energétique : Modalités d'indemnisation des candidats Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Indemnisation des congés annuels et des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET) non pris en cas de cessation d'activité d'un agent contractuel décédé en faveur de ses ayants droits Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Signature d'une convention d'adhésion auprès du centre de Gestion du Pas de Calais dans le cadre de la prestation prévention et santé au travail Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais Décision prise à l'unanimité des votants.
45	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Coordinateur de projets culturels pour la direction Culture, Tourisme patrimoine et Sports Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
46	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet (faisant suite à une suppression de poste) d'assistant Direction Générale Communication interne- Coopération en lien avec les communes en appui de la Directrice Générale des Services et du Directeur Général Adjoint Ressources et Mutualisation Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
47	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission foncier gestion foncière et animation du protocole agricole faisant suite à une suppression de poste Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)

N°	DESIGNATION
48	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'agent technique de crémation pour la direction Coordination et Mutualisation Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
49	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'archiviste pour la Direction Coordination et Mutualisation Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
50	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Chef de service « Ressources Internes/Sites extérieurs » (Supprime et remplace le poste de chef de service ressources internes) Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
51	RESSOURCES ET MOYENS : Création du poste de chargé de conception rédaction responsable éditorial numérique pour la Direction de la Communication Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
52	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de transition numérique pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
53	RESSOURCES ET MOYENS : Création de trois postes permanents à temps complet pour la direction du Patrimoine et du Cadre de Vie, Service Entretien des espaces publics communautaires, Service commun « gestion des espaces publics et naturels » Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
54	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de chargé de conventionnement et gestion de patrimoine eau et réseaux pour la Direction Eau et Réseaux Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
55	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de chargé de mission protection de la ressource volet agricole pour la Direction Eau et Réseaux Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
56	RESSOURCES ET MOYENS : Modification du poste de Chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution – peuplement (Ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
57	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux Décision prise à l'unanimité des votants.
58	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association CD2E pour les exercices 2020 à 2022 Le Conseil prend acte
59	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIGH - Réhabilitation de 9 logements - 137 rue des Fusillés à Harnes Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
60	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT- Construction de 29 logements, rue André Dubois à Loos en Gohelle Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
61	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT SA d'HLM - Réhabilitation de 38 logements Résidence La Roseraie à Mazingarbe Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)

N°	DESIGNATION
62	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT- Réhabilitation de 116 logements Cité Croisette Phase 1 à Méricourt Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT- Réhabilitation de 136 logements Cité Croisette Phase 2 à Méricourt Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIGH - Réhabilitation de 3 logements Place de la Mairie et Résidence Chochoy à Souchez Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
65	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIGH - Réhabilitation de 9 logements Rue de la Gare et rue du 1er Mai à Vimy Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
66	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versées aux associations avant le vote du budget primitif 2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 3 « ne prennent pas part au vote » : M. F.BOUKERCHA, M. J.DARRAS, M. J.VOULIOT, membres des structures)
67	RESSOURCES ET MOYENS : Délibération de principe pour l'utilisation du 1068 en M57 Décision prise à l'unanimité des votants.
68	RESSOURCES ET MOYENS : Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
69	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement des provisions pour risques et charges - Budget Principal Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
70	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement des provisions pour risques et charges Budget Action Economique Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
71	RESSOURCES ET MOYENS : Constitution d'une provision pour risques et charges - Budget Eau Potable Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
72	RESSOURCES ET MOYENS : Constitution d'une provision pour risques et charges - Budget Crématorium Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
73	RESSOURCES ET MOYENS : Budget 2023 - Subvention au budget annexe assainissement - précisions pour valoir attribution et pièce justificative en appui au mandat Décision prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
74	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°2/2023 Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
75	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°2/2023 Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
76	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°2/2023 Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)

N°	DESIGNATION
77	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal : Subvention d'équilibre 2023 au Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
78	RESSOURCES ET MOYENS : Ouverture des crédits provisoires de l'exercice 2024 Décision prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)
79	RESSOURCES ET MOYENS : Octroi d'une aide d'urgence à la Protection Civile du Pas-de-Calais en soutien des communes frappées par les inondations dans le Pas-de-Calais Décision prise à l'unanimité des votants.
80	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public d'eau potable - convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. Comme à l'accoutumée, je vais vous demander s'il y a des remarques sur le compte-rendu de notre dernière séance avant de l'adopter ? Non ? Pas de remarque ? Le compte-rendu est adopté. La première délibération, j'attends qu'elle s'installe, vise à installer d'une autre façon Anouk BRETON au sein de cette instance en remplacement de Maryse COUPIN et donc pour la délibération 1 de l'installer et la délibération 2 de lui permettre aussi de siéger au Bureau comme représentante de la ville d'Angres. Y a-t-il des remarques particulières sur ces deux sujets ? Non ? Anouk, bienvenue.

M. PEDOWSKI : Si Monsieur le Président. Ce n'est pas en remplacement, c'est en succession. Maryse est irremplaçable.

M. ROBERT : Ça sera repris dans le compte-rendu de ce fait là mais ça ne remet pas en cause son installation quand même au sein de notre assemblée. Bienvenue Anouk ! Tant qu'on est dans les nouveaux visages, vous pourrez aussi faire la connaissance de Patrice JOOSEP qui nous a rejoint en qualité de Directeur Général Adjoint Développement. Bienvenue officiellement Patrice. Vous avez peut-être entendu parler au travers des articles de presse, qui ont fait parler de son arrivée du territoire voisin jusque chez nous en nous disant qu'on avait fait un bon mercato, en nous disant qu'on avait peut-être aussi fait des prouesses là-dessus dans ce mercato. Mais on a toujours eu l'habitude, comme le Racing, de pouvoir faire un mercato intelligent et un mercato surtout qui nous permette de garder la sérénité dans l'organisation de notre collectivité et dans la gestion au quotidien. Bienvenue Patrice et merci de la confiance que tu nous fais aussi parce que c'est aussi un challenge pour toi mais en même temps une attente importante de notre côté. Nous avons la délibération 79 peut-être pour commencer par ce sujet. Nous n'aurons pas à clore le Conseil sans cet élément important mais vous le savez, nous avons toutes et tous pu témoigner à nos collègues de la côte et à l'ensemble de la population touchée par les inondations dernièrement, à la fois de notre solidarité et en même temps de notre accompagnement. Ça me permet de remercier l'ensemble des collègues et des communes qui ont pu se mobiliser parce qu'elles avaient à disposition du matériel qu'on a pu acheminer sur la côte pour pouvoir faire les premières opérations liées au pompage et au nettoyage des dégâts par rapport aux inondations que ce secteur a subi. Bien sûr, il y aura d'autres mesures d'accompagnement et la délibération vise à accorder une subvention exceptionnelle là encore pour contribuer à cet effort et accompagner les communes qui, comme vous le savez parce que c'est notre gestion quotidienne qui en est impactée, ont de plus en plus de mal à s'assurer et on sait bien que dans des circonstances exceptionnelles comme ça l'ensemble des dégâts ne seront pas couverts et donc d'apporter une contribution importante et modeste à la fois mais en même temps qui montre la solidarité de notre territoire avec nos collègues et les habitants du Pas-de-Calais touchés par ces inondations. C'est adopté ? Merci beaucoup. Je reviens à l'ordre du jour classique avec la délibération 3 et donc je passe la parole à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, on revient sur la gestion du Port fluvial de Harnes. Il s'agit cette fois-ci, à la suite de précédente délibération, de désigner le sous-délégué du Port fluvial de Harnes et ce sous-délégué je vous propose que ce soit la CCIR des Hauts-de-France Ports de Lille puisqu'elle est de toute façon la seule à avoir déposé un dossier pour cette délégation de service public. Je signalerai d'ailleurs que cette délégation a porté toute une série d'éléments sur le plan financier comme sur le plan technique et la qualité du service qui sont tout à fait supérieures à celles de la précédente délégation de service public.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Vous avez eu le document aussi bien pour pouvoir vous en faire votre idée. Pas de remarque ? C'est adopté. La 4, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Il s'agit avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin de nous engager dans une étude de préfiguration d'écologie industrielle et territoriale. Cette étude prendrait la forme d'un groupement de commandes dont nous assurerions la coordination. Le budget est assez modeste puisqu'il est de 120 000 €, 35% à la charge de l'agglomération d'Hénin-Carvin, 65% à notre charge. Il s'agit également, sans doute par la suite, de demander des demandes de financement auprès de l'ADEME et de la Région des Hauts-de-France et cette subvention pourra aller jusqu'à 50%.

M. ROBERT : 120 000 € sur 50%, 60 000 €. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. La 5, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Elle fait suite à la loi du 6 août 2015 puisque vous savez que le nombre de dérogations au repos dominical accordé par les communes pour les commerces de détail ne peut excéder le nombre de 5 sans l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. L'objet final de cette délibération vise à émettre un avis favorable aux propositions de dérogations au repos dominical. Je sais que cette délibération risque de faire débat. Peut-être.

M. ROBERT : Et de laisser aux communes derrière le choix de l'approuver. Monsieur CLAVET et après Jean.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Alors je vais un peu refaire le même speech que j'ai pu faire au Conseil Municipal de Lens dans le sens où c'est vrai que parfois nous sommes pour, parfois nous sommes contre cette délibération. Pourquoi ? Parce que nous ajustons pour le coup notre avis, notre position en fonction de la situation économique. La situation économique du territoire, je pense, se dégrade de plus en plus, notamment à Lens. Je crois qu'on ne compte plus les fermetures de commerce et je crois qu'il est nécessaire, que ce soit au niveau des municipalités ou de l'agglomération, de soutenir le commerce local. C'est pourquoi, comme la fin justifie les moyens, cette fois-ci nous serons pour cette délibération même si nous pensons que le dimanche doit être consacré quand même au repos à la famille, à prendre du temps pour soi dans une société qui nous pousse de plus en plus à travailler, à consommer. C'est vrai que le dimanche est censé rester un jour sacré. Néanmoins, cela peut permettre de donner un coup de pouce en tout cas à nos commerçants, je vote avec plaisir et sans regret cette délibération.

M. ROBERT : Jean.

M. LETOQUART : Oui, alors voyez-vous je travaille aussi moi le dimanche sauf qu'en fait il n'y a personne qui choisit de travailler le dimanche. Quand on travaille le dimanche c'est parce qu'il y a un patron qui nous l'impose. Après faut savoir pourquoi on nous l'impose. Si on nous l'impose pour aller soigner des gens, ça ne me paraît pas illogique. Si on l'impose pour transporter les gens, encore mieux si c'était dans du bus gratuit, ce n'est pas illogique. Mais si on le fait pour renflouer les caisses d'un patron, ça ne nous intéresse pas d'une part. D'autre part, on nous demande notre avis sur un truc où finalement on s'en fout un peu puisqu'un magasin qui fait de l'alimentaire il peut ouvrir comme il veut. Un magasin, en période de fêtes, qu'on vote ou qu'on ne vote pas l'avis de toute façon la Préfecture l'autorisera et puis de toute façon il n'y a personne qui pense interdire, à la veille des fêtes, un magasin. L'objet n'est pas là. L'objet il est de dire quelle société on veut. Est-ce qu'on veut une société où ceux qui nous demandent d'ouvrir les magasins sont ceux qui ferment les services publics la semaine ? Elle est quand même folle cette société. On nous force à ouvrir les magasins le dimanche pour qu'on ferme les services publics la semaine. C'est les mêmes qui nous posent la même question. Donc évidemment pour nous, alors faire débat je ne sais pas parce que finalement ce n'est pas un débat, c'est une réponse que vous connaissiez avant que je la fasse. Pour nous c'est une position qui n'est pas forcément la

meilleure que d'ouvrir un magasin le dimanche. Maintenant, effectivement, on ne s'est jamais opposés à ce que nos magasins ouvrent la veille des fêtes pour faire les courses parce qu'on est un certain nombre à y aller. Moi, par principe je n'y vais pas, après chacun fait ce qu'il veut.

M. ROBERT : Allez, on met au vote la délibération 5. Vote pour ? Merci. Abstention ? C'est enregistré merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 5 est adoptée. On poursuit avec Laurent toujours, la 6.

M. DUPORGE : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance remboursable. Nous avons accordé 250 000 € d'avance remboursable au CD2E, 20 000 € ont été remboursés. Il vous est proposé, sur les 230 000 €, un nouvel échéancier qui s'établirait de septembre à décembre 2023 à 8 500 € par mois, d'avril à novembre 2024 à 8 125 €, idem pour avril à novembre 2025 et avril à novembre 2026 à 8 250 € par mois.

M. ROBERT : On réajuste les montants. Pas de remarque ? C'est adopté. La 7, Laurent.

M. DUPORGE : Zone industrielle de l'Alouette. C'est une opération d'aménagement via une convention publique d'aménagement qui était menée par Territoires 62 qui arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il s'agit de préparer la rétrocession du foncier pour ne pas retarder les ventes en cours. Je signale d'ailleurs que sur les fonciers il y a des promesses de vente sur la quasi-totalité des terrains restants sauf un si j'ai bon souvenir. Donc, le transfert de propriété s'opérerait moyennant la somme de 1 780 005,86 € pour 82 609 m² frais notariés à la charge de l'acquéreur.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci. Après on a trois délibérations sur les CRAC.

M. DUPORGE : Oui c'est un compte-rendu annuel au concédant. D'abord sur le Pôle d'Excellence Vivalley, une CPA qui a débuté en 2004, qui se clôturera fin 2025. Le budget de l'opération s'élève à 34 005 753 €. La participation versée par la CALL est de 27 855 624 € et la rémunération de l'aménageur est de 3 153 569 €. La trésorerie à fin 2022 est de 4 291 268 € dont un emprunt mobilisé à hauteur de 2 500 000 €. Le solde prévisionnel de l'opération à la fin 2025 sera de 1 295 876 €.

M. ROBERT : C'était la 8. C'est adopté.

M. DUPORGE : La 9 c'est une CPA sur la zone industrielle de l'Alouette dont je rappelle qu'elle se terminera au 31 décembre 2023. Le budget de l'opération est de 30 220 860 €. La participation versée par la CALL est de 18 627 009 €. La rémunération de l'aménageur de 6 328 000 €. La trésorerie à fin 2022 est de 2 189 813 € et le solde prévisionnel de l'opération fin 2023 sera de 1 350 000 €. Il y a ensuite la ZAC de l'An 2000, toujours Territoires 62. Une CPA qui se clôturera cette fois-ci au 31 décembre 2024. Elle se concentre sur l'îlot Silas Goulet rue Chevalier de la Barre. Budget de l'opération 23 861 300 €, participation de la CALL 13 966 312 €, la rémunération de l'aménageur est de 2 150 000 €, la trésorerie à la fin 2022 sera de 883 364 € et le solde prévisionnel de l'opération à la fin 2024 sera de 685 845 €.

M. ROBERT : Les trois sont adoptées. On enchaîne avec la 11.

M. DUPORGE : C'est simple, il s'agit d'un cofinancement de poste pour le chef de projet territoire d'industrie puisque nous avons été retenus à ce titre-là. Ce poste sera pris en charge par l'Etat je le rappelle à hauteur de 50% et pour le reste, les 50% restants, à hauteur de 2/3 pour la CALL et 1/3 pour la CAHC.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Adoptée. On enchaîne. La 12, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous l'évoquons régulièrement au cours de nos séances de Conseil Communautaire, la politique du logement est de plus en plus normée, c'est le moins qu'on puisse dire, et encadrée par les pouvoirs publics, par l'Etat. Le risque étant, nous le savons bien, de déshumaniser cette politique du logement qui demande énormément de finesse de la part des élus et tout particulièrement des maires et de leurs adjoints en charge du logement. Le cadre législatif et réglementaire, vous le savez, a été considérablement renforcé depuis ces dernières années avec ces grandes lois que sont la loi ALUR, la loi ELAN, la loi 3DS plus récemment, qui sont venues impacter et il faut bien l'avouer contraindre nos politiques publiques en faveur du logement. En l'occurrence, concernant le parc social, celui des bailleurs sociaux, nous avons adopté en 2017 notre

Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur. Alors, souvenez-vous en pour celles et ceux qui siégeaient à l'époque, c'est à ce moment-là que nous avons mis en place les différents guichets enregistreurs à l'échelle de notre agglomération. Donc ce PPGID a été rendu exécutoire à partir de 2018 pour une durée de validité de 6 ans et ce qui fait qu'il arrive donc à terme. Il vous est donc proposé de proroger d'une année ce PPGID, ce qui va nous permettre d'évaluer ce document et puis surtout de préparer le nouveau PPGID, bien sûr avec l'ensemble des parties prenantes à commencer par les communes et les grands bailleurs de notre territoire. Deuxièmement, nous avons obligation d'instaurer un système de cotation de la demande de logement locatif social. Là encore, c'est une obligation légale. L'objectif est à la fois d'apporter un peu plus de transparence aux demandeurs de logement locatif, alors ça nous renvoie à quelques décennies, souvenez-vous en, où il y avait parfois des attributions qui étaient un peu opaques. Ce n'était pas chez nous mais c'était dans certains territoires, notamment les HLM de Paris si j'ai bonne mémoire, ce n'était pas toujours très transparent tout ça et du coup la genèse de ce système de cotation vient notamment de cette triste période. D'abord effectivement, renforcer l'information du demandeur mais aussi permettre aux collectivités, aux communes d'avoir un outil qui contribue à la stratégie de peuplement et qui permette aussi de prioriser certaines situations, notamment les victimes de violences intrafamiliales. Cet outil reste un outil d'aide à la décision, j'insiste bien sur ce point, il ne dessaisit pas la Commission d'Attribution de Logements des pouvoirs qui sont les siens et on sait que c'est important pour vous les collègues élus et là encore pour nos adjoints qui participent à ces travaux et même parfois bien en amont avec les bailleurs à la préparation des commissions d'attribution. Ce n'est pas toujours simple. On l'évoque régulièrement entre nous mais c'est vrai que ce travail de proximité là encore est très important. Le système de cotation qui vous est proposé a été travaillé avec les communes et les bailleurs depuis maintenant à peu près deux ans. Donc on a été véritablement dans une démarche de co-construction et ce qui fait d'ailleurs qu'il a été approuvé lors de la dernière Conférence Intercommunale du Logement. Alors il faut bien l'avouer, l'exercice là encore est très normé puisque l'Etat nous impose des critères obligatoires avec un système de pondération. Pour autant, nous avons la possibilité de recourir à des critères facultatifs et nous en avons retenu six. Et enfin, nous avons retenu également, comme la loi nous le permettait, un critère local pour prioriser les changements de logement dans le cadre des opérations ERBM. Ce système de cotation sera évalué au terme d'une année d'exercice, ce qui nous permettra là encore d'y apporter des ajustements. Nous remplissons clairement nos obligations légales, maintenant, comme je le disais dans mon propos, il convient aussi de rester particulièrement vigilants dans la façon dont nous mettons en œuvre ces différentes dispositions réglementaires et légales. Merci Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci François et merci pour le travail qui est réalisé aussi avec les équipes comme tu l'as expliqué depuis un petit moment sur ce sujet. Yves.

M. TERLAT : Un petit mot complémentaire à ce que disait François. Nous, on s'occupe des familles et on ne s'occupe pas nécessairement des dispositifs même si on rentre dans ces dispositifs. Pour autant, on craint fort qu'il y ait des alertes sur les commissions d'attribution de logement. Il faut qu'elles continuent à servir à quelque chose et qu'elles continuent à faire que les élus locaux, les élus communaux en particulier, continuent d'avoir un semblant de pouvoir, un pouvoir réel là-dedans parce qu'on s'occupe des gens dès lors qu'ils ont été admis par des commissions d'attribution. Donc cette question du peuplement est plus importante que cette question de l'ensemble des dispositifs que François a rappelé tout à l'heure. Moi, j'ai le sentiment que nous avons besoin de façon communautaire et de façon collégiale avec les collectivités de l'agglomération de solliciter, voire de contraindre, en tout cas d'amener à un renforcement de ce qu'est la place des représentants communaux et communautaires peut-être au sein de ces commissions d'attribution de logement. Il faut vraiment qu'on écoute et qu'on soit dans une position différente. C'est souvent compliqué. On a énormément de retours sur des difficultés en tout cas avec les bailleurs. C'est cyclique peut-être mais en tout cas il y a un gros travail à mon sens qu'on a à reprendre là-dessus. L'important pour nous c'est de réaffirmer le rôle local face aux bailleurs, et peut-être avec eux aussi mais face à l'Etat aussi parce que ce qui nous arrive n'est pas nécessairement mirobolant. Alors au-delà de ce qu'on connaît, des décohabitations, mutations, on a aussi des problématiques sur la question de la qualité des logements qui vont faire qu'un certain nombre pourraient sortir des dispositifs de location, ce qui va tendre la demande. Ça va nous demander en tout cas des efforts supplémentaires, des jugements sur les demandes des gens et ça rendra plus compliquée encore la question des attributions de logement. Nous sommes vigilants sur la CALL et il faut que le service Habitat, mais on y est déjà, là-dessus renforce son action avec des lignes directrices claires des élus et de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas d'autre remarque ? Alors François, puis après on a Alain et Jérôme.

M. LEMAIRE : Oui merci Président. Je ne puis bien évidemment que souscrire aux propos de Yves puisqu'on échange régulièrement là-dessus tous les deux ainsi qu'avec les collègues en charge du logement. Concernant l'expression de la voix du Président dans les commissions d'attribution de logement, c'est vrai que pour l'instant elle ne s'exerce pas puisque les conditions de délégation par le Président de son pouvoir de vote en commission d'attribution sont extrêmement compliquées. Donc nous sommes en train d'y travailler pour faire une proposition à l'exécutif en tout début d'année. Bien sûr cette décision vous sera ensuite soumise en Conseil Communautaire mais on ne va pas demander au Président, passez-moi l'expression, de se taper toutes les commissions d'attribution parce que ça représente un volume considérable. Je pense qu'il a bien d'autres choses à faire que de gérer les commissions d'attribution dans nos 36 communes ou quasiment 36 communes. Donc on est en train de regarder de quelle façon on pourra faire en sorte que la voix du Président puisse pleinement s'exprimer en faveur des communes bien évidemment.

M. ROBERT : Alain.

M. DUBREUCQ : Oui moi aussi je partage ce que tu as dit Yves. C'est vrai que cette cotation surajoute un élément par rapport à ces commissions d'attribution de logement. C'est vrai que, même si tu l'as dit François fort justement, ce n'est pas opposable mais de notre côté on va être en difficulté quand la personne saura qu'elle a 90 points et que c'est celle qui en a 81 qui a obtenu le logement. Certes on est souverain à la Commission mais il faudra bien mesurer tous ces nouveaux éléments-là. Autre élément aussi, de plus en plus il y a des commissions qui se font dématérialisées et là c'est vrai que le Sous-Préfet, l'ancien, Monsieur RAFFY, s'insurgeait par rapport à ça. Il y a certains bailleurs qui ont pris la technique de faire des commissions en présentiel deux fois par mois, ce qui me va bien parce que c'est vrai que si on fait tout en dématérialisé, on n'a plus aucune notion par rapport à la vision de la commune et je pense que quelque part, nous au niveau de la CALL, on doit être moteur et acteur pour dire que ces commissions, pas chaque semaine, mais se fassent de temps en temps en présentiel pour dire d'avoir un accueil des communes et leur vision pour dire de prendre les meilleurs décisions par rapport aux différents sujets. Autre sujet par rapport au DALO, c'est vrai qu'on a vécu quelque chose dernièrement avec Bruno. DALO, c'est une injonction de donner un logement et là Bruno avait une autre personne à proposer, c'est le logement qui avait brûlé si mes souvenirs sont bons et c'est vrai que la commission a délibéré c'est vrai que ça posait problème. Je sais que le Préfet a revu sa copie, je ne sais pas si tu as été au courant, aux dernières commissions qu'on a vécues et c'est vrai que tout ça fait réfléchir. DALO c'est bien mais il faut aussi prendre en compte les contraintes locales. Bruno avait quelqu'un à proposer et c'était une autre famille qu'on nous proposait, qui peut-être était honorable je n'en sais rien mais c'est vrai que la commune doit être associée dans tous les cas. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ça.

M. ROBERT : C'est complémentaire à ce qu'ont dit Yves et François. Vas-y Jérôme.

M. DARRAS : Moi je suis bien sûr d'accord avec ce qui a été dit. Qu'il y ait des critères cotations qui permettent d'éclairer la décision pourquoi pas mais enfin si on pousse le système davantage, il n'y a même plus besoin de la présence des élus. On confie la totalité à un ordinateur et l'ordinateur va nous cracher la famille qui convient au logement. C'est un système qui devient totalement déshumanisé. On arrive au Parcoursup du logement.

M. ROBERT : C'est ce qu'on s'était dit dans les réunions préparatoires. On ne veut surtout pas que ça devienne le Parcoursup parce derrière c'est l'attention que portait François sur la présence et l'importance de continuer à avoir ce rôle des communes. Aujourd'hui, c'est de savoir comment dans les commissions on arrive à garder, avec ce système de cotation qui nous est imposé, le rôle des communes qui reste un rôle de complément aux côtés des bailleurs. Vas-y André.

M. KUHCINSKI : Simplement une remarque. C'est vrai que la Commission d'Attribution numérique enlève toute discussion, tout argumentaire et ça nous éloigne de notre mission de proximité. Je crois que c'est une mauvaise chose de ne pas être autour d'une table ensemble pour faire passer la difficulté que l'on a à faire attribuer nos logements. On sait également que dans certains quartiers, on a besoin d'une mixité sociale et de rééquilibrer. On sait que nos écoles ont besoin également de voir arriver des familles avec des enfants. Donc, tout cela passe à la trappe et je trouve que c'est dommage. Il faudrait bien sûr un système qui équilibre notre mission.

M. ROBERT : Jean.

M. LETOQUART : C'est un peu un résumé de tout ce qu'on vient de se dire mais en réalité si on trouve que la cotation est un système qui n'est pas approprié, ce n'est pas parce qu'on veut faire passer untel ou untel, c'est parce qu'il y a une réelle différence entre faire une attribution et faire une politique de peuplement. C'est ce que tu viens de dire André, c'est que nous quand on met quelqu'un dans une cité on y pense en fonction des enfants qui sont là, s'il y a un PRE, s'il y a une autre famille difficile à côté parfois, bref. C'est ces politiques de peuplement qu'on veut faire pendant que le législateur a essayé de transformer nos bailleurs sociaux en Century 21. En réalité, ils ne peuvent pas se comporter pareil. Nous ce qu'on veut c'est faire du peuplement et je crains que les bailleurs veuillent faire de l'attribution. Là-dessus, il y a un problème quand même et il faudra un moment quand même qu'on tape du poing sur la table en disant les deux choses sont très différentes.

M. ROBERT : Jean-Marie puis après François.

M. ALEXANDRE : Oui simplement pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, notamment par André. Il faudra quand même rappeler aux bailleurs qu'ils nous sollicitent pour les garanties d'emprunt. Donc on ne peut pas à la fois nous demander de garantir ce qui va se construire et en même temps oublier qu'on existe au moment où quand c'est construit on va y mettre des familles. Donc, les remarques qui ont été faites sur, bon la cotation je pense c'est un élément qui vise à rendre plus juste éventuellement l'appréciation qu'on a sur telle ou telle candidature ou telle ou telle famille mais ça ne peut pas se résumer à cela. Il faut que les élus soient présents et qu'ils puissent argumenter, ou leurs représentants, sur telle ou telle famille à tel ou tel endroit parce qu'effectivement la paix civile, dans les communes, repose aussi sur cela. Si vous mettez cinq familles à problème dans le même quartier, il y aura des problèmes dans tout le quartier. Tout ça, c'est nous qui en sommes les responsables à la sortie parce que c'est nous qu'on viendra voir. A partir de là, il faut que nous soyons très fermes sur la représentation des élus dans ces commissions.

M. ROBERT : François.

M. LEMAIRE : J'adhère totalement aux propos de Jean-Marie. On est sur un débat qui est éminemment politique et qui est sacrément intéressant. C'est dommage d'ailleurs que ce débat là ne soit pas porté en Conférence Intercommunal du Logement. On est parfois sur des choses très technos pour celles et ceux qui participent alors que là on est vraiment dans le vécu de notre territoire et le vécu de nos concitoyens. On aime bien travailler en groupe de travail avec Yves donc moi ce que je peux vous proposer, mes chers collègues, bien sûr réserve que le Président soit d'accord, c'est qu'on ait une espèce de CIL purement politique, entre nous, les élus concernés, pour qu'on puisse échanger sur ces problèmes-là et qu'on puisse ensuite aller en faire part à l'Etat et en faire part aux bailleurs. Comme le disait Jean-Marie, ils ont aussi leur part de responsabilité dans cette situation. Quand notre collègue Alain DUBREUCQ dit « les élus vont être remis en cause », on l'est déjà aujourd'hui Alain. Quand moi je reçois mes concitoyens qui me disent « le technicien du bailleur m'a dit que de toute façon vous m'aviez mis en deuxième ou troisième position donc c'est de votre faute si je n'ai pas eu le logement ». De toute façon, déjà aujourd'hui on est en difficulté politique. Moi ce que je vous propose, si tu en es d'accord, c'est qu'on constitue effectivement un petit groupe de travail pour réinterpeller l'Etat et les bailleurs mais, entre nous, ça fait des années qu'on se dit ça et on ne voit pas beaucoup les choses progresser. Donc on va réessayer dans la mesure des moyens qui sont les nôtres.

M. ROBERT : Donata.

Mme HOCHART : Oui alors moi je rejoins complètement François parce que c'est vrai qu'au niveau des attributions on reçoit un tableau et puis les classements sont déjà faits. Ce que l'on attend également, c'est des commentaires et lorsque le Maire met un commentaire, bien sûr on le suit mais on n'a pas toujours des commentaires malheureusement. La dématérialisation fait qu'on met une croix, on fait le classement, on refait le classement mais sur quelle base parfois ? On n'a rien. La présentielle faisait que lorsqu'on y allait, je prends Billy Maisons et Cités, et bien on pouvait évoquer parfois des situations urgentes telles qu'une maison brûlée. Là aujourd'hui on ne peut pas. Et puis, quand il y a la loi DALO malheureusement on est obligé de suivre sinon vous avez l'appel. C'est l' élu qui a fait le placement qui prend tout parce qu'on vient vous dire « le classement n'a pas été bien fait, je suis prioritaire et

malheureusement ce n'est pas suivi ». Donc d'où l'intérêt c'est vrai de temps en temps la présente fait qu'on peut évoquer des situations difficiles.

M. ROBERT : Le Covid a laissé des traces aussi dans ce domaine-là. Cécile.

Mme BOURDON : Monsieur le Président, je suis très contente que cette délibération amène un éclairage et un débat politique. C'est un sujet, d'ailleurs effectivement François tu l'évoquais, qui nous anime beaucoup dans le groupe de travail que tu coorganises avec Yves. Je crois qu'il faut prendre en compte aussi comme élément de débat que le nombre de contingent depuis le Covid a fortement augmenté et qu'il contraint les communes du coup dans les propositions qui sont formulées par les bailleurs sociaux à devoir se substituer à la loi du contingent, en distinguant le contingent du DALO. C'est aussi la règle qu'on nous rappelle. Reconnaissons aussi que les programmes d'aménagement urbains que nous avons mis en place, les programmes ERBM, ont aussi un peu freiné les places dites commerciales, puisque c'est le langage qui est utilisé par les bailleurs et qui fait qu'effectivement les commissions d'attribution sont parfois un petit peu caduques à cause de cette posture-là et que ça nécessite, comme vous l'avez dit les uns et les autres, un travail de suivi voire un travail préventif en amont avec les bailleurs pour essayer d'être le plus équitable possible. La requête que je formulerai, moi particulièrement au regard de mon expérience lensoise Monsieur le Président, c'est que je crois qu'avec le travail de cotation que nous allons engager cette année, nous sommes dans une démarche d'expérimentation, c'est ce que François évoquait. Ça nous permettra effectivement de voir si la règle on va dire locale est vraiment prise en compte par les services de l'Etat en particulier, je le dis, les services de l'Etat en particulier, et dans la préparation des commissions d'attribution avec les bailleurs sociaux. Donata le justifiait d'ailleurs avec précision, on accueille les listes, parfois nous faisons des recommandations et n'y voyons pas les administrés que nous avons recommandés. L'injustice démarre par là et la liste on l'a 48 heures avant le vote. C'est une double injustice. A partir du moment où la liste est lancée, il n'y a plus aucun recours possible. C'est ça qu'il faut changer sur la règle législative. Je me permets suite à ton intervention Jérôme, parce que là-dessus à un certain moment on peut faire force de proposition comme François le fait auprès des services de l'Etat pour que ça évolue, on peut faire force de proposition auprès des bailleurs sociaux pour que ça évolue mais eux se rangent à la règle de l'Etat. Et en définitive, dans nos commissions d'attribution, même si elles sont en présence physique, c'est parfois difficile de faire passer les dossiers que l'on pense mériter avoir sur nos territoires. Donc j'agrée vraiment François la proposition que tu as formulée au Président de poursuivre nos réflexions et puis de regarder si notre cotation, on va dire, fera évoluer la donne mais j'ai toujours dit à Sylvain en parallèle, je m'excuse Sylvain de l'exprimer en tant que tel ici, mais que si la loi n'évolue pas, si la règle n'évolue pas, nous ne ferons pas de peuplement équitable sur nos territoires. Je le dis régulièrement en Commission, parfois je soûle mon monde et je m'en excuse, je fais un clin d'œil au Président parce qu'il le sait mais Lens c'est 65% de son territoire qui est en QPV et donc s'il a été intégré dans ce prisme-là territorial par la loi de cohésion sociale c'est parce que nos publics présentent des situations sociales qui méritaient ce positionnement-là. On nous demande chaque année de renouveler, en plus de ces 65% de personnes qui sont en situation sociale fragile, on nous demande 30% d'efforts supplémentaires à accueillir et on ne fait pas une politique de peuplement équitable et mixte. C'est impossible. Et moi, je le dis souvent à Sylvain, j'attends les résultats effectivement du regard que nous pourrons porter à l'échelle de l'agglomération sur l'ensemble des peuplements qui se seront faits sur nos quartiers qui ont été rénovés avec les crédits d'Etat parce que nous prouverons à ce moment-là à l'Etat que c'est sa règle d'attribution de logement qui n'aura pas permis la mixité. Je voulais apporter ce point de réflexion Monsieur le Président et je reste bien évidemment à la disposition des collègues pour poursuivre les travaux avec vous.

M. ROBERT : Pas d'autre remarque ? Si on essaye de rassembler, parce qu'il y avait aussi un autre point dans la délibération qui était la prolongation de la démarche pour nous permettre d'avoir ce temps de réflexion. Donc la proposition de François en dehors de la délibération a aussi un intérêt et un sens par rapport aux interventions des uns et des autres, ce qui augure aussi d'une réflexion et d'une participation active aux prochaines réunions parce que la difficulté c'est aussi ça des moments. C'est quand on lance ce type de réunion, certes avec un ordre du jour un peu formel et un peu aussi bloqué, c'est aussi l'enjeu dans ces commissions-là de pouvoir élargir le débat donc de participer, et je vous invite à y participer le plus activement et le plus largement possible, parce que les témoignages, les interventions que vous avez pu formuler ce soir vont nous permettre aussi de déterminer une position commune qui sera d'autant plus forte si elle est partagée bien en amont. Donc de profiter du temps qui est aussi, dans le cadre de la délibération, du temps de l'année supplémentaire pour dire de pouvoir à la fois avoir des démarches auprès des parlementaires pour justement peut-être changer en profondeur

mais aussi des démarches locales pour que les particularités de notre territoire soient vraiment prises en compte. Parce que François le faisait de façon humoristique par rapport à ce qui pouvait se faire sur Paris et aujourd'hui comment on est dans nos territoires sur les attributions de logement, mais il ne faut pas oublier que dans nos territoires on a une particularité aussi dans la composition de nos villes avec un taux de logements sociaux assez conséquent pour une grande majorité et ces logements sociaux étant aussi repris dans les quartiers politique de la ville. Donc, le cumul de ces différents dispositifs des moments peut nous bloquer alors qu'on ne fait qu'appliquer les règles qui sont là des règles, peut-être, faites pour des collectifs assez denses au niveau parisien qui ne sont pas forcément applicables et transposables à l'unité chez nous. Donc il y a aussi ce sujet-là à prendre en compte, ce qui augure François de bonnes réunions de travail rapides à monter mais en même temps avec les interventions des uns et des autres, je pense qu'on aura aussi une réflexion riche, nourrie et qui sera surtout, je l'espère, productive. La délibération 12 appelle-t-elle un vote ? Non ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Je compte sur vous donc pour les prochaines étapes à l'initiative de la réunion que provoquera François dans ce domaine-là et je passe la parole à Yves TERLAT pour la 13.

M. TERLAT : Oui juste pour dire que sur l'ensemble des réunions, en tout cas qui concernent l'habitat/logement, on est toujours avec François très satisfaits parce que les communes sont toujours bien présentes là-dessus donc ça augure aussi d'une belle capacité à travailler sur le sujet. Pour ce qui concerne la délibération, il s'agit de vous autoriser Monsieur le Président à prolonger le dispositif « Cœur de ville » pour Lens et Liévin et de redéfinir, d'ajuster en tout cas, le périmètre tel que les deux communes l'ont souhaité.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 14, c'est Jean LETOQUART qui rapporte en remplacement d'Alain ROGER qui est souffrant ce soir.

M. LETOQUART : Oui et je ne ferai pas aussi bien que lui à n'en pas douter mais il s'agit d'un dossier avionnais donc que je connais très bien sur le NPNRU au quartier de la République et pour aménager les secteurs 2, 3 et 4. Alors l'ANRU prend le temps des aménagements, c'est des choses qui sont très longues mais globalement le NPNRU c'est 200 millions d'euros sur la Communauté d'Agglo dont 70 qui viennent de l'ANRU et donc lorsqu'on est sur ces niveaux d'engagement, évidemment on ne s'en va pas la fleur au fusil pour développer les projets. Donc il y a une étude pour l'aménagement des secteurs 2, 3 et 4 qui est nécessaire et qui est demandée par l'Etat de toute façon pour pouvoir avancer. Cette étude coûte 39 000 € et il s'agit donc de vous demander de subventionner 15 600 €.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Justement Monsieur ALEXANDRE parlait de paix civile, il me semble que le quartier de la République en est loin malheureusement. Il suffit de compter, de lister les incendies, les émeutes, les agressions de pompiers, de médecins, etc. Attendez, laissez-moi parler quand même. Néanmoins, ce projet-là en tout cas qui entre dans le cadre du NPNRU, j'espère, permettra en tout cas, d'améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des habitants du quartier de la République, c'est-à-dire développer la sécurité, améliorer le cadre de vie, développer l'accès aux services publics, la mise en place de mobilité durable et des installations aussi qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable parce que c'est vrai que l'état du quartier de la République est aussi l'échec des politiques municipales qui ont été menées par... Oui, excusez-moi de le dire, je peux quand même... Par Monsieur TELLIER précédemment, aujourd'hui par Monsieur LETOQUART. Donc évidemment, j'espère que vous serez vigilants à tout ça et j'espère en tout cas que cette contribution, aussi minime soit-elle, en tout cas pour ce qui concerne la CALL, portera ses fruits pour que les habitants du quartier de la République retrouvent enfin la paix.

M. LETOQUART : Vous me permettez de répondre Monsieur le Président évidemment. C'est dramatique parce que c'est un peu l'image que trimbale nos quartiers en réalité. C'est n'importe quel péquin qui passe et qui ne comprend rien à ce qui se passe peut sortir ce genre de bêtises mais en réalité ce quartier est plein de richesses. C'est le quartier où on a les $\frac{3}{4}$ des associations de la commune. C'est le quartier qui a le plus de vie. C'est le quartier où effectivement les habitants à cause des politiques de l'Etat sont les plus victimes de l'insécurité parce que la police a déserté ces quartiers-là, parce que les services publics ont déserté ces quartiers-là et les habitants de ce quartier sont les victimes de ça. Ils ne sont pas les auteurs de ça. Ceci dit, pour parler chiffres, parce que moi vous le savez je suis un matheux, La Voix du Nord s'était servie des bases du Ministère de l'Intérieur pour sortir les chiffres de la délinquance. Sur Avion, c'est deux fois moins que sur Hénin-Beaumont, la ville qui

vous emploie Monsieur CLAVET, deux fois moins. Donc ce que vous venez de dire ici, dites-le deux fois plus longtemps à Hénin-Beaumont.

M. ROBERT : On ne regarde pas forcément tout avec les mêmes yeux vous savez Monsieur LETOQUART. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui enfin là si vous prenez les chiffres d'Avion de la délinquance, moi je vous parle du quartier de la République, je n'ai pas attaqué la ville d'Avion, j'ai attaqué le quartier de la République. Je ne sais pas si vous voyez plus ou moins où c'est à Avion. Concernant Hénin-Beaumont, je salue et j'en profite pour saluer le travail de Steeve BRIOIS et je crois que certains devraient s'en inspirer pour leur ville.

M. ROBERT : Alors Monsieur CLAVET en même temps il faut être cohérent dans ce que vous évoquez donc on ne va pas rentrer dans ce sujet-là et dans la polémique parce que c'est ce que vous recherchez mais apprenez à connaître les quartiers et si vous alliez passer un petit moment dans la République, vous aurez peut-être découvert aussi l'association El Fouad qui, dans le domaine, est l'un des étendards peut-être du secteur et est cité en exemple partout dans l'agglomération et même dans l'agglomération voisine comme un modèle de développement lié à l'insertion, au développement social et puis là sur un vrai projet structurant, qui est né dans le quartier, qui a souhaité se développer dans le quartier et qui aujourd'hui rayonne largement au-delà. Donc, il y a aussi des beaux exemples à satisfaire. On prend toujours, encore une fois, un angle là réaliste, concret, comparable aussi avec la réalité et moi je voulais souligner, comme l'a fait Jean, mais d'un œil extérieur c'est peut-être encore un peu plus réel parce qu'au niveau de l'agglomération, pour suivre le quartier et le programme de l'ANRU, c'est un vrai travail de fond qui a été fait. C'est un travail de fond aussi des élus d'Avion au moment où les questions se posaient sur différentes tours et la restructuration des tours, le combat qui était mené auprès de l'ANRU pour pouvoir mener cette deuxième phase de projet, parce qu'il y avait l'ANRU 1 qui n'avait pas été jusqu'au bout, et souligner le travail de Jean-Marc TELLIER à l'époque, de pouvoir aujourd'hui engager sur l'ANRU 2 donne une vraie perspective au quartier. Je pense que c'est ça aussi qu'il faut souligner pour la population parce que c'est de pouvoir donner des perspectives, de pouvoir donner là aussi une embellie potentielle et rapide et l'agglomération se doit aujourd'hui d'accompagner. C'est le titre de cette délibération, c'est dans cet objectif-là qu'on va engager l'étude et surtout, comme ça a été souligné à la revue de projet pas plus tard qu'avant-hier, un partenariat global qui est souligné pour une réalité d'actions sur la République. Moi je voulais aussi, au travers mes propos et au travers cette délibération-là, accompagner la commune d'Avion mais surtout souligner le travail de fond qui a été fait par la commune et ses équipes. On met la délibération 14 au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Merci. C'est adopté. Et on pourra faire part donc des différents états d'esprit de cette délibération à la population et je compte sur le Maire pour le faire. Délibération n°15, toujours Jean.

M. LETOQUART : Oui alors là c'est une délibération différente. C'est pour faire une avance de subvention à l'Office de Tourisme puisque lorsqu'on votera le budget en 2024 l'année sera entamée et il faut bien qu'ils commencent à fonctionner dès le 1^{er} janvier. Comme il est de tradition d'ailleurs sur les associations qui ont des salariés, on nous demande de voter une avance de subvention pour qu'ils puissent commencer dès le début de l'année.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET. Demande de vote pour la 15. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 15 est adoptée. On pourra souligner aux salariés de l'Office de Tourisme qu'ils ont la quasi-unanimité dans cette Assemblée pour pouvoir fonctionner et travailler. La 16, toujours Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : La 16, c'est toujours dans le même registre. C'est une avance de subvention pour permettre de commencer à entamer les démarches pour fêter notre fête de Sainte Barbe, le festival des arts et du feu pour un montant de 130 000 €. J'en profite pour dire que cette année, c'était une belle réussite et que c'est un évènement qui commence à être fortement identifié bien au-delà de nos limites communautaires d'une part. D'autre part, qu'on peut être fiers aussi, ça concerne les artificiers, je ne sais pas si les artificiers sont pléthores à la Sainte Barbe sur notre Communauté d'Agglo mais ça concerne aussi les sapeurs-pompiers et les mineurs et ces fêtes de Sainte Barbe sont un patrimoine et on est ravis qu'elles aient été modernisées et qu'elles puissent s'exprimer par l'intermédiaire de l'art.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote ? Alors pour la 16 également, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. Jean, la 17.

M. LETOQUART : Oui, alors nous avons déjà eu cette discussion de l'extension du périmètre d'activité de l'Office de Tourisme avec la CAHC pour n'en faire qu'un et il nous faut donc modifier les statuts en vue de la création de cet Office de Tourisme Intercommunal.

M. ROBERT : Merci. C'est la poursuite de la délibération qu'on avait prise lors du précédent Conseil. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Elle est adoptée. La 18, c'est Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Il s'agit d'une prise de compétence pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglo a lancé une réflexion sur le développement des énergies renouvelables et de récupération. Les objectifs nationaux pour ce secteur sont ambitieux et la réglementation tend à un renforcement progressif sur le rôle des réseaux de chaleur. Au regard des enjeux et de cette prise de compétence stratégique, la Communauté d'Agglomération réalisera au cours de l'année 2024 un travail préparatoire par une planification, études à lancer, recrutement. Ceci pour anticiper la prise d'effet du transfert de compétences à partir du 1^{er} janvier 2025 Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là aussi on engage par rapport à notre projet de territoire une étape supplémentaire sur les réseaux de chaleur et sur un service qu'on peut apporter aussi à la population dans ce domaine-là. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Elle est adoptée. On continue, toujours Alain.

M. LHERBIER : C'est une convention de mise à disposition et de modalités sur l'usage des données avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, ceci dans le cadre des données de l'Observatoire de l'Energie. L'ensemble a été ainsi compilé par une cartographie interactive. Le fournisseur AULA permettra un accès en consultation, surtout au cadastre solaire, aux gisements des énergies fatales, aux gisements méthanisables par type d'activité à l'échelle communale, un potentiel énergétique géolocalisé par le solaire, la biomasse, la méthanisation, l'éolien et aussi l'évolution à venir comme le besoin de chaleur. L'AULA propose à la CALL la signature d'une convention de mise à disposition des données des cartes de l'Observatoire de l'Energie. Elle permettra d'obtenir un accès en lecture seule concernant le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois. Cet outil pourra, entre autres, accompagner les communes de la CALL et afin de bénéficier de cet accès, il est proposé aux élus la signature de la convention de mise à disposition et modalités d'usage des données avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La suivante, toujours Alain.

M. LHERBIER : La 20, il s'agit d'une convention cynégétique pour les chasseurs. A savoir qu'il y a une annulation de délibération donc celle-ci est une nouvelle puisque le cahier des charges a été un peu modifié sur certaines règles. Cette charte partirait jusque 2026.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 21.

M. LHERBIER : Il s'agit de traitement par valorisation des déchets végétaux. C'est une redevance appliquée au tiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il est rappelé que par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Lens Liévin a fixé pour l'année 2023 un taux à 24 € par tonne. Pour l'année 2024, il propose de fixer le montant de la redevance à 26 € par tonne afin de tenir compte des nouveaux coûts de valorisation des déchets végétaux et a reçu un avis favorable à la Commission.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote pour la 21. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Merci, c'est enregistré. La délibération 21 est adoptée. La 22, toujours Alain.

M. LHERBIER : C'est un contrat pour la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement. Le nouveau cahier des charges de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs, ce qu'on appelle les REP, sur les éléments d'ameublement, adopté par arrêté ministériel en 2023 planifie aussi de fixer des nouveaux objectifs de taux de collectes séparées qui ramène de 45% en 2024 à 51% en 2028 en proportion des quantités mises sur le marché, du taux de valorisation des DEA, collecte séparée c'est-à-dire 90% en 2024 avec un objectif de 94% en 2028 et le taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028. Tout ça pour la période de 2024 à 2029. Le contrat actuel signé par l'éco-organisme Eco-

mobilier devenu Ecomaison se termine le 31 décembre 2023. Il est donc proposé à la CALL de reconduire un nouveau contrat pour la période 2024-2029 avec l'éco-organisme désigné lorsque ces derniers seront agréés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 23, Geoffrey.

M. MATHON : Bonjour à toutes et tous. La 23 a pour objet la création d'un fonds de concours pour la création d'espaces agricoles communaux. Comme vous le savez, un premier plan d'actions dans le cadre du Système Alimentaire avait été mis en place de 2019 à 2023. On a revoté un plan d'actions 2024-2027 et donc l'idée est de créer un fonds de concours à hauteur de 150 000 €, donc 50 000 € par an sur 2024, 2025 et 2026, pour permettre le financement, l'accompagnement des initiatives par les communes et il y en a beaucoup depuis 2019 avec ce plan d'actions puisque ça a suscité l'envie des territoires de s'engager sur de la production de légume ou sur de la sensibilisation à l'agriculture durable qui est un des éléments de la résilience de notre territoire. L'idée c'est d'offrir cette possibilité aux communes. Il y a, bien entendu, des critères d'éligibilité. Il y aura trois conditions cumulatives à remplir : le projet devra être communal, l'accord concordant entre le Conseil Communautaire et les conseils municipaux et puis un montant octroyé qui ne sera pas supérieur à la participation de la commune. L'idée c'est de mettre en place ce fonds et d'autoriser cette création.

M. ROBERT : On continue le développement de ce projet en tout cas. Pas de remarque ? C'est adopté, merci. La 24, Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui merci Monsieur le Président. Une délibération phare de ce Conseil, c'est une prise de compétence pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques par la CALL. Diminuer l'impact environnemental de nos véhicules est un enjeu national majeur de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. La décarbonisation du secteur des transports passe bien sûr par son électrification. Au regard du nombre croissant de véhicules électriques sur notre territoire, la question de l'offre de recharge adéquate pour laquelle les collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer se pose. La couverture du territoire en infrastructures ouvertes au public est un sujet vraiment fondamental pour répondre aux besoins de nos habitants, nos usagers mais aussi un facteur d'attractivité et d'équilibre du territoire. En effet, la question du bon maillage des IRVE s'avère complexe et des objectifs purement quantitatifs ne suffisent pas à créer un maillage pertinent. C'est la raison pour laquelle la CALL a engagé un Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques. Si ce schéma sera garant du bon développement de ces infrastructures, il reste la question de la répartition du développement de ces bornes par le privé et par le public. Vous savez que le privé est très en appétence là-dessus. Je parle des McDo, Action et compagnie, il y en a plein qui se lancent là-dessus. Il faut que le public soit au rendez-vous par rapport au coût, la prise en charge du déploiement de ces bornes, l'uniformisation de la tarification et de la gestion. Ainsi une supervision globale à l'échelon territorial de la CALL permettrait de garantir, outre une économie d'échelle et une harmonisation du fonctionnement sur nos 36 communes, l'équilibre de l'offre de bornes entre les territoires urbains et ruraux, ce qui est quand même essentiel. La compétence de création, d'entretien et d'exploitation de ces bornes est initialement, comme vous le savez, une compétence communale à l'heure actuelle. Il y a d'ailleurs des communes qui se sont engagées là-dessus. Moi, sur ma commune j'ai d'ailleurs 8 bornes qui sont installées mais ce n'est pas grave on va intégrer bien sûr le schéma coopératif avec la CALL. Cette compétence peut être transférée, comme je le disais précédemment, par les communes aux établissements publics qui exercent cette compétence. Compte-tenu de ces enjeux, de la nature stratégique en termes d'équilibre et d'attractivité du territoire, il est proposé que la CALL dispose de cette compétence en la matière. Dans ce cadre, il est proposé à notre Assemblée de modifier nos statuts afin d'intégrer cette compétence facultative de création, d'entretien et d'exploitation des IRVE et bien sûr la Commission Développement Durable a donné un avis complètement favorable à cette proposition Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 25, qui est le complément.

M. DUBREUCQ : C'est ça, c'est par rapport à une convention que vous allez signer Monsieur le Président pour la mise à disposition des données avec la DREAL qui nous permettront d'avancer par rapport à ce sujet-là.

M. ROBERT : Partage des informations. Pas de remarque ? C'est adopté également. Donc le sujet phare, les batteries sont rechargées, on peut voir clair. On continue, la 26 Pierre.

M. SENECHAL : Oui Président merci. Avant de passer à la délibération 26, je voudrais revenir au dernier Conseil où j'avais dit que mes voisins, Philippe DUQUESNOY et Alain ROGER, n'aimaient pas l'eau, ça a été repris par un quotidien régional donc je vous rassure je ne voulais pas mettre en doute leur sobriété. Ils aiment l'eau, nous aimons l'eau et Monsieur le Président vous aimez l'eau, c'est l'occasion pour moi, c'est Noël, de vous offrir la dernière carafe de la Communauté d'Agglomération. Ceci étant dit, je vais pouvoir donc passer à la délibération n°26 qui concerne la commune d'Ablain-Saint-Nazaire. Une délibération concernant la GEMAPI, nous devons réaliser des bassins un peu profonds pour un volume de 9 000 m³ sur 7 parcelles agricoles. Les négociations sont engagées mais si ces négociations n'aboutissent pas, l'objet de la délibération vise à approuver le principe d'une procédure d'expropriation et d'autoriser le Président à solliciter du Préfet une déclaration d'utilité publique dans la perspective de cette expropriation.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Sujet d'actualité mais en même temps on voit bien qu'il a été engagé depuis quelques années sur notre territoire et on commence à en voir aussi un peu les effets heureusement. C'est adopté. Merci. Pierre toujours, la 27.

M. SENECHAL : La délibération 27 et la délibération 28 on peut faire un tir groupé puisque la 28 n'aurait pas de sens si vous ne votez pas la 27. Il s'agit donc du Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau, le CARE. L'objet de la délibération est d'approuver le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau et le plan d'actions associé, d'autoriser Monsieur le Président à signer ce Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau.

M. ROBERT : Merci. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Donc la délibération 29 c'est Alain BAVAY qui se substitue à Christelle BUISSETTE sur cette délibération.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit d'accompagner les actions de sensibilisation de l'éducation à l'image, un axe important dans le cadre de notre politique culturelle et donc un certain nombre de lieux de diffusion tels que le Familia à Avion, le Prévert à Harnes, le Centre Arc-en-ciel de Liévin, la Scène du Louvre Lens, mènent des actions et favorisent la sensibilisation culturelle et cinématographique au sein du dispositif « Les mioches au cinoche ». Il s'agit donc d'accompagner chacune de ces structures à hauteur de 1 500 € quand elles feront appel à des organismes d'accompagnement pour l'éducation à l'image.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On poursuit, la 30, toujours Alain.

M. BAVAY : Tout à fait. Là il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies. Tout le monde a pu avoir écho de la réussite de l'opération de cette année. Il vous est donc proposé de continuer à accompagner cette association pour mettre en place l'édition 2024 de CinéComédies. Pour cela, on vous propose de leur apporter une subvention à hauteur de 70 000 €.

M. ROBERT : Belle réussite l'année dernière effectivement. Pas de remarque ? C'est adopté. La 31, toujours Alain.

M. BAVAY : Là également, un évènement culturel porté par la Communauté d'Agglomération qui commence à trouver sa place, il s'agit du Vidéo Mapping Festival. Donc, si nous voulons continuer pour 2024, dans les communes de Meurchin et de Sains-en-Gohelle, on peut même donner la date, ça sera les 4 et 5 octobre, vous pouvez noter dans vos agendas, on vous propose d'accorder une subvention de 50 000 € à l'association Les rencontres audiovisuelles pour la création des deux mapping.

M. ROBERT : Sur Sains-en-Gohelle et sur Meurchin donc Alain vas-y.

M. DUBREUCQ : Je tiens à remercier la Commission d'avoir choisi Sains-en-Gohelle et Meurchin aussi bien sûr. Nous on va faire ça en partenariat avec Pas-de-Calais Habitat puisqu'on va faire ça sur une ancienne ferme, ferme Charlemagne, et on va associer l'ensemble de la population du bailleur social Pas-de-Calais Habitat pour créer une vraie dynamique là-dessus. Merci beaucoup à la Commission d'avoir choisi Sains-en-Gohelle.

M. ROBERT : Le projet était intéressant comme celui de Meurchin et ça permet aussi d'équilibrer, de voir aussi un peu d'autres atouts de notre territoire et de les mettre en valeur parce que le mapping c'est

aussi cette façon-là de pouvoir attirer l'attention sur des bâtiments dont on, peut-être aujourd'hui, passe à côté sans forcément les repérer et là ça les met en lumière de façon différente. La délibération 31 est donc adoptée. La 32, André.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la mutualisation, nous connaissons, ce que nous avons rodé maintenant, ce sont les groupements de commandes. Alors nous proposons d'aller plus loin, nous proposons la création d'une centrale d'achat afin de simplifier le dispositif de constitution de groupement de commandes, sur une base bien sûr de volontariat, elle sera ouverte exclusivement aux communes membres de la CALL et leur CCAS, aux entités que la CALL finance ou contrôle, ou d'autres acheteurs du territoire. Cette centrale d'achat, sans personnalité juridique distincte, permettra de mettre à disposition des communes membres ainsi que les entités associées une ingénierie, un accompagnement de proximité. Mais voilà, pour créer une centrale d'achat, il faut modifier les statuts donc nous vous proposons aujourd'hui de délibérer dans ce sens concernant la modification des statuts en insérant les dispositions concernant la constitution d'une centrale d'achat au bénéfice de la CALL et de ses 36 communes. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. André, tu poursuis la 33.

M. KUCHCINSKI : La 33 concerne également la mutualisation puisque la commune de Noyelles-sous-Lens nous sollicite et fait appel au service commun de la transition durable pour les aider dans la rénovation énergétique du Complexe sportif Léo Lagrange. Il s'agit d'une rénovation portant sur un coût global de l'opération estimé à 2 585 432,50 € dont 2 000 000 € de travaux. Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et la participation financière est de 38 610 € pour 3 ans par an. Il s'agit d'acter la demande de la commune de Noyelles-sous-Lens.

M. ROBERT : Non c'est 12 890 € par an donc le total c'est bien 38 610 € pour les 3 ans. C'est adopté. Merci. Christian PEDOWSKI pour la 34.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération concerne la composition de la Commission Attractivité du Territoire, dans la suite de l'installation de Madame Anouk BRETON qui succède à Maryse COUPIN comme conseillère communautaire d'Angres, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances. Cette dernière siègera donc au sein de la Commission Attractivité du Territoire.

M. ROBERT : Merci. La 35.

M. PEDOWSKI : Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Ici, il y a lieu de modifier la représentation également de la commune d'Angres au sein de cette même Commission. La ville a désigné Anouk BRETON comme titulaire.

M. ROBERT : Merci. C'est entériné. La 36.

M. PEDOWSKI : Les organismes associés, dans le même registre. Suite à l'installation de Madame Anouk BRETON, il convient de modifier ici la représentation au sein des organismes associés encore et de désigner cette dernière comme suppléante au sein du Comité Syndical de l'Arena Stade Couvert.

M. ROBERT : C'est adopté. 37.

M. PEDOWSKI : Commission de Suivi de Site de la société VYNOVA à Mazingarbe. Il y a lieu de désigner nos représentants à la Commission de Suivi du Site de la société VYNOVA à Mazingarbe et de désigner Laurent POISSANT comme titulaire et Joël OUVRY comme suppléant.

M. ROBERT : C'est adopté. La 38, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : C'est l'adoption de la charte déontologie. Cette délibération vise à adopter la charte déontologie. Pour rappel, nous nous sommes dotés en 2020 d'une charte de déontologie. Il s'agissait d'un document succinct qui visait surtout à répondre à l'obligation légale qui nous a été faite au moment de la réinstallation des instances. Dans un souci de pédagogie pour les agents et au vu des évolutions intervenues depuis dans les textes et la jurisprudence, les équipes de la Direction des Affaires Juridiques ont travaillé collectivement à l'élaboration d'un document plus complet et surtout qui permette

à chacun de se définir une ligne de conduite dans une variété de situations. Tel que conçu, le document se veut avant tout un cadre préventif et protecteur pour la CALL et le Président, une charte s'inspirant des meilleures pratiques d'autres EPCI comme la MEL ou la CUD, une charte qui s'appuie sur des documents préexistants : charte de l'élu local, publications de l'AFA. Un outil professionnel encore et pédagogique qui entre dans les dispositifs de prévention, notamment des conflits d'intérêt. Un outil qui fait le lien avec les moyens humains internes et externes associés, référent déontologue des agents et des élus, référent RGPD, référent CADA pour permettre de repérer les rôles de chacun. C'est enfin un outil valorisant et structurant, notamment dans le cadre de contrôles externes, une réponse aux recommandations de la HATVP. Ce document fera l'objet dans les prochaines semaines de temps d'échanges avec les services de manière à expliquer les principes sur lesquels il s'appuie et à répondre aux questions pratiques qu'il pourrait susciter, par exemple sur les règles de déport. Il sera aussi soumis pour avis aux instances représentatives du personnel. Les objectifs sont de faire preuve de pédagogie, de prévention, de professionnalisation sur ce sujet et de poursuivre la démarche d'amélioration des pratiques.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. Enfin la 39 Christian.

M. PEDOWSKI : Ici, Monsieur le Président, rapport d'activité 2022. Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité des services au titre de l'exercice de 2022.

M. ROBERT : Merci. On prend acte de cette présentation. La 40, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : L'adhésion au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Il s'agit d'adhérer au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public à la fois national et local doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherches. Il intervient auprès de l'Etat, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique et accompagner ainsi les territoires dans leur transition. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 €. Il est par ailleurs proposé de désigner Bernard BAUDE comme représentant de notre Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 41.

M. PEDOWSKI : Marché de conception réalisation pour les mises aux normes du Centre de Valorisation Energétique. Suite au lancement du marché de travaux de mise aux normes du Centre de Valorisation Energétique, il y a lieu de fixer le montant de la prime attribuée aux candidats à l'issue de l'analyse des offres au marché de conception réalisation d'un montant de 15 000 € HT. Le montant de cette prime sera augmenté de 5 000 € pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale sans pouvoir dépasser le seuil maximal de 20 000 € HT pour les soumissionnaires admis à remettre une offre finale.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 42.

M. PEDOWSKI : La 42, c'est l'indemnisation des congés annuels et des jours épargne-temps non pris en cas de cessation d'activité d'un agent contractuel décédé en faveur de ses ayants-droits. Il s'agit d'autoriser l'indemnisation des congés annuels et des jours épargnés au titre du compte épargne-temps, le fameux CET, non pris en cas de cessation d'activité d'un agent contractuel décédé en faveur de ses ayants-droits.

M. ROBERT : C'est le type de délibération qu'on aimerait ne pas avoir à prendre mais malheureusement on a eu aussi à déplorer la perte d'un agent qui était dans cette situation. C'est adopté. On continue Christian.

M. PEDOWSKI : C'est la signature d'une convention d'adhésion auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais dans le cadre de la prestation prévention et santé au travail. Il s'agit d'adhérer au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion et de confier à ce dernier la prestation de prévention et santé au travail qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de médecine du travail référencée dans le Pas-de-Calais.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On poursuit, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Il s'agit d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion a lancé, de signer la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté pour la 44. On fait peut-être un tir groupé dans la présentation 45 à 55 Christian ?

M. PEDOWSKI : Oui, tout à fait Monsieur le Président. Créations et ajustements de postes pour des raisons de montée en puissance de notre agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir ainsi une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au sein du service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit, un coordinateur de projets culturels, il s'agit ici d'une transposition de contrat de projet initial en poste permanent. Un assistant pour la Communication Interne en lien avec les communes, il s'agit ici d'une évolution du poste en raison de la promotion interne. Un chargé de mission foncier gestion foncière et animation du protocole agricole, cette fois-ci il s'agit d'une création. Un agent technique de crémation, ici c'est donc la stagiairisation d'un de nos agents déjà en poste au crématorium et que le poste est auto-financé par le budget annexe. Un archiviste numérique, il s'agit d'une création mais ne sera pas diffusée en publicité de suite. Un chef de service ressources internes sites extérieurs, c'est un poste lié à la promotion interne et à la réorganisation du service. Un chargé de conception rédaction responsable éditorial numérique, il s'agit de la CDIisation de l'agent qui est lui déjà en poste. Un chargé de transition numérique, ici c'est l'évolution du contrat de projet de l'agent déjà en place en poste permanent. Un coordinateur de service commun gestion des espaces publics et naturels et deux arboristes grimpeurs. Des créations faisant suite à la délibération du 22 juin dernier relatives à la mise en place du service commun dédié. Un chargé de conventionnement et gestion de patrimoine eau et réseau, il s'agit cette fois d'une création. Et enfin, Monsieur le Président, un chargé de mission protection de la ressource volet agricole, c'est une évolution du poste liée à la promotion interne et à la réorganisation des missions.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. C'est complet. Monsieur CLAVET, une demande de vote ? On fait un vote groupé sur l'ensemble des délibérations ? Ça convient à tout le monde ? Délibérations 45 à 55, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est enregistré et les délibérations sont adoptées. Toujours Christian PEDOWSKI pour la 56.

M. PEDOWSKI : Actualisation et régularisation de postes, toujours dans le même registre Monsieur le Président. Il s'agit cette fois d'ajuster le poste de chargé de mission convention intercommunale d'attribution peuplement suite à une mobilité interne. Il s'agit d'ouvrir le poste aux titulaires. A noter que ce poste figure déjà au tableau des effectifs.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est adopté. La 57, Christian.

M. PEDOWSKI : Mise à disposition de véhicule aux agents territoriaux. Il s'agit d'autoriser la mise à disposition de véhicules aux agents lorsque leurs missions le justifient. Véhicule de fonction pour la DGS, le Directeur de Cabinet, le Directeur Général Adjoint Attractivité et Développement et le Directeur Général des Services. Véhicules de service pour les directeurs et chefs de service. La mise à disposition à la demande, en fonction des besoins et sur autorisation, par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

M. ROBERT : Délibération habituelle. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, c'est Jean-Marie ALEXANDRE pour la 58.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. La 58 demande au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association CD2E pour les exercices 2020 à 2022. Ce rapport ayant été communiqué.

M. ROBERT : On prend acte de cette présentation au sein de ce Conseil. Les délibérations 59 à 65 Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de garanties d'emprunt donc réhabilitation de 9 logements à Harnes. Ensuite nous passons toujours dans le même domaine à la ville de Loos-en-Gohelle rue André Dubois 29 logements garantie d'emprunt auprès de SIA Habitat, en précisant que SIA Habitat va fusionner avec Société Immobilière du Grand Hainaut. Garantie d'emprunt pour Flandres Opale Habitat SA d'HLM pour la résidence La Roseraie à Mazingarbe pour 38 logements. Ensuite, nous avons toujours avec SIA Habitat, réhabilitation de 116 logements cité Croisette phase 1 à Méricourt. Nous persistons avec SIA Habitat pour la phase 2 de 136 logements à cité Croisette à Méricourt. Nous sommes désormais à Souchez, commune sympathique aussi, avec la Société Immobilière du Grand Hainaut pour la réhabilitation de 3 logements à la résidence Chochoy... Ancien Ministre du logement d'ailleurs à la libération. Réhabilitation de 9 logements ensuite à Vimy rue du 1^{er} mai, rue de la gare, garantie d'emprunt Société immobilière du Grand Hainaut.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques ou des demandes de vote ? Une demande de vote. On fait un vote groupé donc sur les 59 à 65. Vote pour ? Excusez-moi, il y avait une intervention avant je n'avais pas vu. Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui c'est parce que quand on parle de financement du logement social évidemment on a tous en tête le livret A et il faut quand même dire qu'il s'est passé ces derniers temps un hold-up sur le livret A où le gouvernement a autorisé qu'on puisse ponctionner sur le livret A pour financer l'industrie de la guerre et on est en train de transformer nos logements sociaux en bombes pour aller balancer sur la gueule des civils. On appellera ça après un dommage collatéral donc c'est assez insupportable qu'on se soit fait voler cet argent parce que le logement social manque cruellement de financement par ailleurs.

M. ROBERT : Donc sur les délibérations 59 à 65, sur les garanties d'emprunt telles qu'elles ont été évoquées, on vote groupé et on prendra le même vote sur les autres. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté pour l'ensemble de ces projets. La 66, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit d'autoriser le Président à engager le versement d'acomptes auprès des associations en attente du vote du budget primitif 2024. La liste des associations qui sont concernées est mentionnée dans la délibération que vous avez sous les yeux.

M. ROBERT : Donc on notera que Jérôme DARRAS ne prend pas part au vote sur cette délibération.

M. ALEXANDRE : Non, il est concerné.

M. ROBERT : Voilà. Pas de remarque ? Demande de vote. Pour la 66, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre. La 67, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est une délibération de principe pour l'utilisation de 1068 en M57, c'est le Comptable Public qui veut mouvementer les comptes, c'est strictement interne. Pas de commentaire spécial.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 68.

M. ALEXANDRE : Il s'agit d'apurer certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoires du Comptable Public. Donc vous avez la liste de ce qui est concerné et l'enregistrement en comptabilité et en recettes des sommes reprises en annexe pour un montant total de 158 983,28 €.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. Jean-Marie poursuit avec la 69.

M. ALEXANDRE : Ajustement des provisions pour risques et charges sur le budget principal. C'est la même manière avec l'indication des montants que vous avez sur cette délibération. Les loyers non payés, 28 387,33 €, prestations relatives à la fourrière de 2001 à 2016 pour un montant de 131 297,51 € et ensuite avances remboursables accordées aux entreprises du territoire pour faire face à la crise sanitaire pour un montant de 80 200 €. Ce qui prouve quand même que ça a plutôt bien résisté au niveau de ces entreprises puisque nous les avons soutenues fortement. Et également, nous avons les

aires de non sédentaires pour un montant plus important de 130 764,88 €, ce qui montre la difficulté de l'exercice. Et les avances remboursables pour un montant de 41 866,68 €.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote pour la 69. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Elle est adoptée. Même sujet sur la 70, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit pour la délibération 70 d'ajuster les provisions pour risques et charges du budget action économique pour un montant de 249 853,77 €.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 71, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit là de constituer une provision pour risques et charges sur le budget eau potable pour les créances douteuses, qui sont relativement modestes, puisqu'il s'agit de 1 414,36 €.

M. ROBERT : Merci. Demande de vote. Alors 71, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 72 Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est la constitution d'une provision pour risques et charges sur le budget crématorium pour un montant de 504 €. Ça valait le coup quand même de le préciser.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 73, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit d'une subvention au budget annexe assainissement pour valoir attribution et pièce justificative au mandat. La somme de 1,5 million d'euros est destinée à permettre cette opération.

M. ROBERT : Merci. On met au vote la 73. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? La 73 est adoptée et on passe à Philippe LA GRANGE pour la 74.

M. LA GRANGE : Je vous propose donc, Monsieur le Président, de passer les délibérations 74 à 78 ensemble. Ce sont juste des réajustements. L'objet final de ces délibérations vise à approuver la deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2023. Concernant le budget principal, la décision modificative n°2 augmente les masses budgétaires respectivement de 148 867 € en section de fonctionnement et de 107 000 € en section d'investissement. Ces nouvelles inscriptions de crédits trouvent toute leur justification dans l'obligation faite aux collectivités locales de garantir la qualité comptable et la fiabilisation de leurs comptes publics locaux. En section de fonctionnement les inscriptions de crédits complémentaires permettent d'abonder les crédits nécessaires à l'ajustement des provisions constatées pour risques et charges, notamment pour créances douteuses, facturations des aires de non-sédentaire, fourrière et loyers. En section d'investissement ces nouvelles inscriptions visent à ajuster les crédits nécessaires à la comptabilisation de l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Concernant les budgets annexes eau potable et crématorium, toujours dans le cadre de la fiabilisation des comptes publics locaux, la décision modificative n°2 propose d'inscrire les montants nécessaires à la constitution de dotation aux provisions respectivement à hauteur de 1 425 € pour le budget eau et 504 € pour le budget crématorium. Pour terminer, il est proposé d'acter la participation au budget principal d'un montant maximum de 116 752 € au budget annexe port fluvial et de 1,5 million d'euros au budget annexe assainissement au titre de la contribution eaux pluviales.

M. ROBERT : Des remarques ? Demande de vote sur ces sujets-là ? Donc, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre pour Monsieur CLAVET et pas d'abstention. Les délibérations sont adoptées. Ça me permet aussi de vous préciser de ne pas oublier de signer les documents budgétaires avant de partir et que j'avais sauté aussi des éléments sur la délibération 66, Monsieur BOUKERCHA était aussi hors procédure de vote. Donc la 80, on finit avec Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : La délibération sur table pour une fois je ne vais pas accélérer le mouvement, je vais prendre la peine de vous la lire puisqu'elle était sur table. La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a demandé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de lui fournir de l'eau en gros à compter du 1er janvier 2022, pour l'alimentation en eau potable d'une partie de son territoire et afin notamment d'alimenter la commune de Noeux-les-Mines. Précédemment cette fourniture en eau a fait l'objet d'une convention avec un terme fixé au 31 décembre 2021. Dans ce

cadre, les parties se sont rapprochées pour établir la convention reprise en annexe. Celle-ci a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de la fourniture en eau potable en gros à la CABBALR à partir des installations de production de la CALL. L'objectif de la délibération vise à autoriser le Président à signer la convention de vente d'eau en gros avec la CABBALR.

M. ROBERT : Et de pouvoir encaisser la recette correspondante. Pas de remarque là-dessus ? Je note également, je suis désolé je n'avais pas vu, Julien VOULIOT de Grenay n'a pas pris part au vote sur la 66. La délibération 80 est adoptée. Il me reste à vous remercier, vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et surtout ne pas oublier d'aller signer les documents budgétaires qui sont à la sortie. Bonne soirée.